

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique , Projet Parc des Griottes à Champguyon

**De :** >

**Date :** 20/10/2022 à 16:47

**Pour :** Ddt-seepr-ipce <ddt-seepr-ipce@marne.gouv.fr>

A L'attention de Monsieur Patrick Roger , Commissaire enquêteur .

Monsieur ,

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance de mes observations , relatives au projet des Griottes .

Comme nombreux projets , pour ne pas dire tous les projets éoliens , dans le sud ouest marnais , une consultation

des habitants n'a pas été réalisée avant décision du conseil municipal . Le code de l'environnement n'est pas

respecté , les directives de la charte de l'environnement , ayant valeur consultative , ne sont pas appliquées .

Le développeur , qui souhaite gagner du temps , ignore complètement les principes mêmes de la Convention Aarhus

portant sur l'accès à l'information , la participation du publique au processus décisionnel ainsi que l'accès à la justice

en matière d'environnement . Le résultat de la participation doit être pris en compte dans la décision finale et doit faire

l'objet d'une information Rien de tout cela .. **Une omerta !! Pourquoi ?? Enjeux financiers pour certains ??**

Le sud ouest marnais est fort impacté par nombreux parc éoliens , ce qui forcément fait ressortir les effets nocifs

sur la saturation de nos paysages , les encerclements de nos communes . Champguyon tombe dans ce cercle vicieux

, le développeur fait fi des recommandations du SRADDET grand est qui précise que le développement de l'éolien sur

le territoire doit s'effectuer dans le respect de la qualité paysagère . Comment expliquer aux habitants qu'à 500 m de

leurs habitations vont surgir des générateurs industriels de 150m de haut en bout de pale à moins de 200m de la forêt

dépassant les arbres de 35m parfois centenaires , qu'il s'agit de respect de la qualité paysagère . **La propagande !!!!**

Les photomontages très orientées ne reflétant jamais l'aspect du projet , afin de minimiser la saturation et l'encerclement

pourtant demandé par les services de l'état . Ces documents , donc très contestables , desservent la réalité aux habitants

Ce qui est également valable pour les habitants des communes limitrophes , non informés ni consultés .

L'apparition de l'enquête publique a eu pour effet d'une prise de conscience des différentes communes de la communauté

de communes CCSOM qui a voté massivement contre ce projet des Griottes . **Même les voisins n'en veulent pas !!**

Après un travail colossal , la Champagne a été reconnue faisant partie d'un classement à UNESCO .. La Charte éolienne

des Coteaux , Maisons et Caves de Champagne a été élaborée . Hors , le Projet des Griottes se situe en pleine zone d'exclusion , zone déclarée comme défavorable au développement éolien . formalisée par la DREAL , reconnue par le développeur , mais qui la aussi fait fi de ces données et recommandations !! **Insupportable !!, aucun respect !!** .

A la lecture de l'avis de l'autorité Environnementale MRAE Grand Est , il apparait de nombreuses remarques très critiques au sujet du projet parc des Griottes . .  
L'Ae recommande au Préfet de ne pas mettre le dossier à l'enquête publique avant la production d'un nouveau dossier accompagné d'un nouvel avis d'Autorité environnementale . Le Préfet a l'autorité , sans aucun doute , a t'on fait le nécessaire pour lui donner les bons éléments , à la vue. de toutes les recommandations de l'Ae j'émets des réserves . D'autant que le développeur ne tient aucun compte des demandes ou se contente d'une réponse partielle ,

Pages 208 et 211 de l'étude d'impact ; concernant les couloirs de migration n'indiquent pas ce que les habitants de la commune ainsi que les habitants des communes limitrophes observent tous les ans au moment des migrations . Etant habitant du hameau du Clos le Roi commune de Charleville , tous les ans je vois sortir au-dessus de la forêt du Gault différentes vagues de Grues cendrées provenant de la verticale de Champguyon dans un concert de claquement de bec en formation triangulaire direction le Lac du Deer . Parfois elles reprennent un peu d'altitude pour pouvoir passer les éoliennes du Parc de la Brie Champenoise ou une trouée entre le groupe de six éoliennes ( Charleville / Corfelix ) et le groupe de quatre éoliennes ( La Villeneuve les Charlevilles ) a été imposé a cet effet . **L'observation est un bien inaltérable !!!**

Le manque de renseignements et prises de décisions concernant le type de générateurs pourtant déterminant des gardes au sol , représente une faute grave envers l'avifaune , très présente dans ce secteur boisé . De même les études incomplètes sur le poste source de raccordement laissent penser que l'identification n'est pas faite ce qui est fort dommage car primordial en terme de coûts d'installation , donc de frais pour le contribuable ainsi que l'impact global sur l'environnement .  
Au moment ou ce projet des Griottes est en Enquête publique , **il ne devrait pas être recevable** .

Monsieur le Commissaire Enquêteur , les observations principales que je vous présente sont résumées , et factuelles .  
Nombres de personnes se sont données la peine de se prononcer sur cette Enquête publique des Griottes . Il est certain que les critères pourraient être développés plus longuement . Néanmoins pour être crédible , je m'en arrête là .

Pour les motifs énumérés ci-dessus , je vous serez grés, Monsieur Patrick Roger Commissaire

Enquêteur de bien vouloir

faire remonter auprès des services concernés , en joignant mes observations dans le registre de l'enquête publique ,

**mon hostilité sur le projet des Griottes commune de Champguyon**

.

Bien à vous

Gérard DUMONTEL

Président de l'ASERC-51 ( Association Sauvegarde Environnement des Riverains de Charleville )